



travaux et installations dans notre logement

Par **helenebones**, le **21/03/2013** à **18:41**

Bonjour,

Nous louons depuis bientôt 2 ans un plein pied de 93 m² à 580€/mois.
Il fait parti d'un corps de ferme agricole en activité.

Depuis cet été, nous avons de l'humidité dans la salle de bain qui a généré de la moisissure sur les murs et le plafond. Notre VMC ne fonctionne pas. Mon mari a du installer lui même le nouveau chauffe-eau que notre propriétaire disait vouloir installer à notre arrivée, et cela, au bout de 3 mois car celui ci trouait dans notre salon !

L'insert de la cheminée est fendu de part en part depuis toujours mais nous ne nous en sommes aperçu qu'en hiver, au moment de nous chauffer. L'hiver dernier nous avons utiliser 10 stères de bois. cet hiver, nous en sommes déjà à 12 stères. Il a acheté un nouvel insert en décembre 2012, mais on a l'impression qu'il attend que mon mari se dévoue pour le monter !

Nous avons des souris dans les murs et mon mari en a déjà tuées 11 depuis que nous vivons ici.

Cet été, nous avons fait un recommandé à notre propriétaire pour signifier ce qui n'allait pas dans le logement, et il nous a répondu très sèchement, également par recommandé.

A l'heure actuelle, un devis a été fait pour refaire la salle de bain, mais mon propriétaire n'a toujours pas changé la VMC, chose primordiale avant travaux dans la SDB dixit le peintre.

Que pouvons nous faire, car malgré tous ces soucis, nous continuons à payer notre loyer plein pot !

Nous cherchons un nouveau logement mais rien n'est disponible.

Merci à vous,

Helene

Par **janus2fr**, le **22/03/2013** à **08:10**

Bonjour,

Dans un premier temps, vous envoyez une LRAR de mise en demeure de faire les travaux

nécessaires à votre bailleur en lui laissant un délai raisonnable (15 jours ou 1 mois), ensuite il faudra saisir le tribunal en injonction de faire si la lettre ne porte pas ses effets.

Par **helenebones**, le **23/03/2013** à **11:28**

merci beaucoup !

j'aimerais également savoir s'il est possible de saisir une commission ou association pour éventuellement récupérer une partie des loyers versés durant l'insalubrité du logement.